

**Décision du Défenseur des droits, 30 décembre 2019, n°2019-318  
(EHPAD, Discrimination, Admission, Liberté d'aller et venir)**

30/12/2019

Le Défenseur des droits rend ici une décision relative « aux conditions de prise en charge de la mère d'une réclamante au sein d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ». Il relève plusieurs atteintes aux droits fondamentaux, concernant le consentement lors de l'accueil au sein de l'établissement, ou la liberté d'aller et venir.